

Le syndrome de déficit postural et Prodys

Un centre, nommé PRODYS, s'est ouvert avec de nombreux articles médiatiques et reportages télévisés. Ce centre se décrit comme étant le premier centre pouvant assurer une prise en charge effective chez les enfants dyslexiques. Ce centre réunit des médecins généralistes, des pédiatres, des orthoptistes et des podologues. Il n'y a pas, que je sache, d'orthophonistes à l'intérieur de ce centre.

La théorie sous-jacente à ce nouveau traitement qui serait susceptible de guérir les enfants dyslexiques est la théorie du syndrome de déficit postural. Cette théorie, dont l'origine date des années 80, rapportée par 2 auteurs portugais, DA CUNHA et DA SILVA, a été publiée dans des journaux ophtalmologiques, donc non spécialisés sur le sujet.

En 2005, une étude publiée par le Docteur QUERCIA et col. Sous la direction du Professeur ROBICHON est sortie dans le Journal Français d'Ophtalmologie et décrit une étude au CHU de Dijon, chez 60 enfants âgés de 8 ans 7 à 15 ans 8, recrutés en consultation de ville, garçons, considérés comme dyslexiques sur une évaluation neuropsychologique comportant un test de l'Alouette et une lecture de logatomes. Les enfants avaient un an ½ à 6 ans 4 de décalage entre leur âge de lecture et leur âge chronologique, en moyenne 3 ans 4.

L'absence de tests assurant la spécificité des difficultés de lecture (comme une évaluation des performances non-verbales à une batterie composite d'intelligence), ne permet pas d'affirmer dans cette population le diagnostic de dyslexie qui est un trouble sévère, durable et spécifique des acquisitions du langage écrit.

La méthodologie, recherche d'un syndrome de déficit postural, comporte un interrogatoire recherchant une symptomatologie subjective extrêmement aspécifique, un examen de l'appui plantaire et des asymétries posturales, de la perception de la localisation des pieds, de la localisation spatiale, d'une asymétrie de rotation de la tête sur le plan horizontal, d'une asymétrie d'extension de la tête dans le plan sagittal, de pseudo-scotomes directionnels au syneptophore. Au terme de cette évaluation, le syndrome de déficit postural est diagnostiqué sur des critères difficiles à interpréter pour un spécialiste de la dyslexie. Les résultats de l'évaluation subjective et objective décrite précédemment des 60 enfants témoigneraient d'un diagnostic de syndrome de déficit postural chez les 60 enfants.

Plusieurs éléments rendent cette évaluation non fiable sur un plan scientifique :

- L'absence de critères diagnostiques précis de la dyslexie.
- L'absence de groupe contrôle qui permettrait de prouver que, peut-être, un tel déficit de syndrome postural existe chez des enfants sans dyslexie.
- La définition extrêmement vague des critères de diagnostic de syndrome de déficit postural.

Il est complètement déraisonnable, compte tenu de toute la diversité des facteurs cognitifs sous-jacents au déficit de lecture, bien rapportés dans la littérature internationale, de penser qu'un syndrome de déficit postural puisse être une cause explicative quasi exclusive chez 100 % des enfants dyslexiques. Surtout, aucune étude, même ouverte, comportant une évaluation en baseline et une évaluation après traitement, permet d'évoquer un effet des thérapies proposées par le centre Prodys sur la dyslexie.

Sur un plan de bon sens, on peut facilement imaginer que l'association de lunettes prismatiques, d'exercices posturaux, et de semelles orthopédiques ne constituent pas un traitement spécifique des difficultés d'accès à la lecture. Tout au plus, peut-on imaginer un certain effet placebo.

EN CONCLUSION

Aucune base scientifique ne permet de retenir que le syndrome de déficit postural est à l'origine de la dyslexie de développement.

Aucune base ne permet de retenir, non plus, que le traitement proposé puisse avoir un effet sur la lecture.

Il est décrit, dans les échanges médiatiques et par Internet qu'une étude est en cours, mais, depuis 2004, il n'y a pas à ma connaissance de publication sur les effets du traitement dans un journal avec comité scientifique.

Il convient de rappeler qu'il existe des connaissances scientifiques sur la dyslexie, qui est un trouble spécifique du langage écrit, lié à un déficit des fonctions cognitives sous-jacentes, phonologiques avant tout, visuo-attentionnelles, éventuellement cérébelleuses.

Cette méthode, comme d'autres, ont fait l'objet dans l'expertise INSERM sur les troubles spécifiques des apprentissages scolaires qui doit sortir en janvier 2007, d'une analyse rigoureuse de la littérature.

Le 12 décembre 2006

Docteur Catherine Billard
Responsable du Centre de Référence des
Troubles des Apprentissages
CHU Bicêtre